



# Conseil de gestion de l'assurance parentale

## Plan d'action de développement durable

Année de transition 2021

# Plan d'action de développement durable année de transition 2021 du Conseil de gestion de l'assurance parentale

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale a adopté un Plan d'action de développement durable 2018-2020. Afin de poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et en conformité au décret numéro 512-2021 du 31 mars 2021, le Conseil de gestion présente son Plan d'action de développement durable transitoire pour l'année 2021. Ce plan d'action est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

| Action  | Indicateur   | Cible                     |
|---|--|---------------------------|
| Favoriser l'utilisation du transport collectif ou du covoiturage lors des déplacements du personnel pour les rencontres du conseil d'administration et de ses comités | Proportion annuelle des déplacements du personnel en transport en commun ou en covoiturage | 100 % des déplacements    |
| Soutenir un artiste québécois par la diffusion d'œuvres originales  | Nombre d'œuvres originales d'artiste québécois diffusées                                   | 1 œuvre (cible annuelle)  |
| Établir un cadre de référence en matière de télétravail   | Mise en vigueur d'un cadre de référence en matière de télétravail                          | D'ici le 31 décembre 2021 |